

THIONVILLE

## Une rampe végétalisée destinée à la détente en toiture d'une médiathèque

Forgée au début des années 1980 par le sociologue américain Ray Oldenburg, la notion de « Troisième lieu » se définit en complémentarité du foyer et du domaine du travail. Il correspond à ces espaces dédiés à la vie sociale de la communauté au sein desquels les individus peuvent se rencontrer, se réunir voire débattre. Un concept qui a inspiré la ville de Thionville dans la rédaction de son cahier des charges pour la réalisation de sa nouvelle médiathèque.

L'agence d'architecture Dominique Coulon & Associés a conçu l'ouvrage de manière à associer chaque fonction du site à un espace de détente et de convivialité, toiture-terrasse comprise. Dessinée comme une pièce de puzzle, celle-ci est composée de deux parties : une terrasse gravillonnée de 3 000 m<sup>2</sup> et une rampe d'accès végétalisée de 1 350 m<sup>2</sup>, conçue comme un jardin accessible aux visiteurs qui peuvent s'y promener, lire ou tout simplement profiter du paysage.



© Les Quatre Vents

Cette dernière en gazon synthétique jouxte une partie non-accessible végétalisée (Sopranature Pampa) imaginée comme une prairie associant graminées, plantes succulentes et vivaces. L'ensemble a été mis en œuvre par l'agence Soprema Entreprises de Metz. « Cette rampe participe pleinement à l'esprit du Troisième lieu et place la nature au cœur de l'ouvrage, souligne Steve Letho Duclos, architecte associé. Une fois là-haut, les occupants se retrouveront entre le ciel et les arbres, comme une canopée. » ●